



F.A.Q : SUIVRE MON UEO



+ Où trouver mon UEO sur Moodle ?

Vous retrouverez le contenu des UEO sur Moodle (activités, ressources, QCM...) dans la catégorie Transversal > UEO ou directement via le lien suivant : <https://bit.ly/3geLp1w>

+ Pourquoi mon UEO ne figure-t-elle pas sur mon emploi du temps ?

Attention ! Les UEO ne figurent sur l'emploi du temps de votre formation initiale. Vous pouvez consulter l'EDT de votre UEO sur l'Espace Numérique de Travail (ENT), dans la Rubrique Formation > UEO > Moufia/Tampon > Catégories UEO.

+ Où mon UEO en présentiel a-t-elle lieu (amphi, salle, etc.)

Vous pouvez accéder à l'EDT de votre UEO sur l'Espace Numérique de Travail (ENT), dans la Rubrique Formation > UEO > Moufia/Tampon > Catégories UEO.

+ Je n'arrive pas à contacter l'enseignant-e de mon UEO, à qui m'adresser ?

Vous pouvez contacter les gestionnaires UEO via le formulaire de contact en ligne. Elles se chargeront de faire suivre votre demande à l'enseignant-e concerné-e.

Lien vers le formulaire de contact => <https://www.univ-reunion.fr/choisir-sa-formation/personnaliser-sa-formation/unites-denseignement-douverture/f-a-q-et-contacts/>

+ Comment prévenir de mon absence à un cours, à qui transmettre un justificatif d'absence ?

L'assiduité aux UEO est obligatoire, toute absence doit être justifiée. L'absence à une séance est considérée comme justifiée lorsqu'elle a été causée par l'un des motifs suivants : maladie ou incapacité résultant d'un accident, obligation civiles ou militaires légales, mariage de l'apprenant, naissance d'un enfant, décès d'un parent proche, tout cas de force majeure laissé à l'appréciation des responsables pédagogiques des formations. Quel que soit le motif ayant entraîné une absence considérée comme justifiée, l'apprenant est



F.A.Q : SUIVRE MON UEO

★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

tenu de transmettre au référent UEO sous 48 heures, les pièces justificatives correspondantes : certificat médical daté pour la maladie ou une incapacité résultant d'un accident, convocation pour les obligations civiles ou militaires légales, actes pour le mariage de l'apprenant, la naissance d'un enfant, le décès d'un parent proche, incompatibilité de planning liée à la tenue sur un même créneau d'un autre cour de la maquette. Au bout de 3 absences injustifiées, (ou 6 heures d'enseignements) l'étudiant obtiendra un ABI à son UEO.

Nous vous conseillons également de transmettre votre justificatif au secrétariat pédagogique auquel vous êtes rattaché•e, qui pourra en tenir compte lors des délibérations.